

## **Amendement oral de l'exécutif**

**Au Vœu n°78 déposé par David Belliard, Yves Contassot, Jérôme Gleizes, Joëlle Morel et les élu-es du Groupe Ecologiste de Paris rattaché à la délibération DEVE 170**

**Relatif à la déclinaison opérationnelle du Plan Climat dans chaque arrondissement assortie de moyens dédiés**

---

**Suite à des modifications dans les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> alinéas, la version définitive du dernier paragraphe du vœu s'établit comme suit :**

« Aussi, sur proposition de David Belliard, Yves Contassot, Jérôme Gleizes, Joëlle Morel et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), **le Conseil de Paris émet le vœu :**

- Que la Mairie de chaque arrondissement, mette en œuvre une déclinaison opérationnelle locale du Plan Climat révisé en 2017 au travers de chaque délégation et dans un esprit de découplage ;
- Que l'élaboration et la mise en œuvre de cette déclinaison, qui doit s'appuyer sur les ressources et l'inventivité des forces vives de chaque arrondissement, bénéficie de l'accompagnement d'une équipe dédiée et mutualisée pour tous les arrondissements, permettant notamment le partage et l'échange de bonnes pratiques ;
- Que les citoyens et citoyennes de chaque arrondissement avec les instances de démocratie locale, et diverses parties prenantes du plan local soient associés à sa définition, à sa mise en place et à son suivi. »